

FICHE REFLEXE

ACCÈS TEMPORAIRE

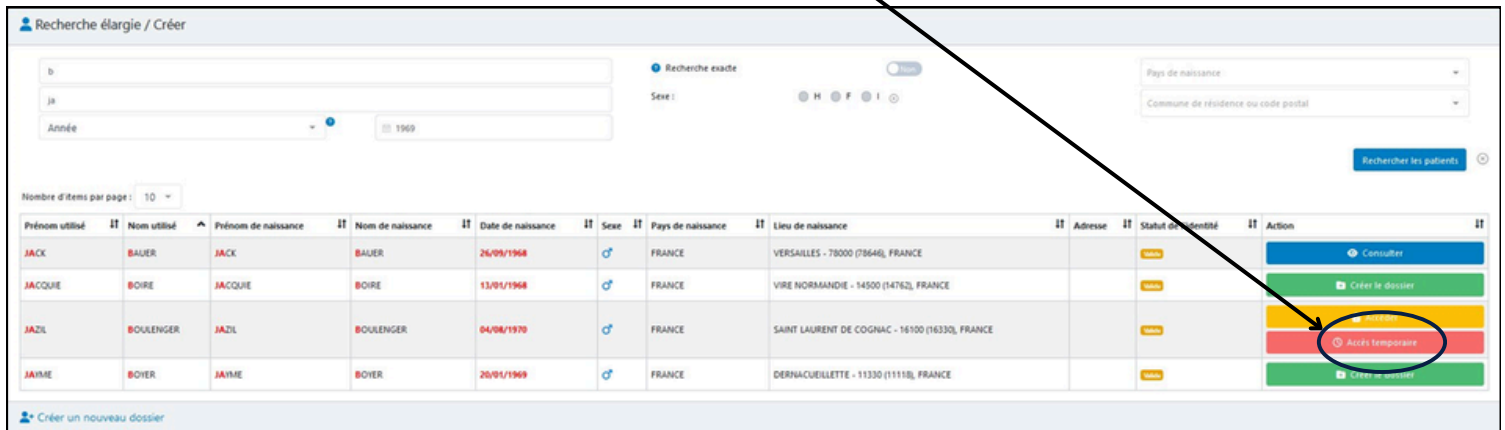


Web

OU COMMENT AGIR EXCEPTIONNELLEMENT SUR UN DOSSIER PATIENT AUQUEL VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS EN TEMPS ORDINAIRE

1 Depuis l'onglet **Mes patients** Cliquez sur **+ Élargir la recherche / Créer** pour **rechercher le patient**

2 Si il existe, mais que le professionnel n'est pas présent dans son cercle de soins, un bouton rouge **"accès temporaire"** est accessible.



Recherche élargie / Créer

Recherche exacte

Année: 1969

Rechercher les patients

Prénom utilisé	Nom utilisé	Prénom de naissance	Nom de naissance	Date de naissance	Sexe	Pays de naissance	Lieu de naissance	Adresse	Statut de validité	Action
JACK	BAUER	JACK	BAUER	26/09/1968	♂	FRANCE	VERSAILLES - 78000 (78646), FRANCE		Validé	Consulter
JACQUE	BOIRE	JACQUE	BOIRE	13/01/1968	♂	FRANCE	VIRE NORMANDIE - 14500 (14762), FRANCE		Validé	Créer le dossier
JAZIL	BOULENGER	JAZIL	BOULENGER	04/08/1970	♂	FRANCE	SAINT LAURENT DE COGNAC - 16100 (16330), FRANCE		Validé	Accès temporaire
JAYME	BOYER	JAYME	BOYER	20/01/1969	♂	FRANCE	DERNACUELLETTE - 11330 (11118), FRANCE		Validé	Créer le dossier

Créer un nouveau dossier

En cliquant sur le bouton **"Accès temporaire"**, un message de confirmation de demande d'accès s'affiche. Pour confirmer la demande d'accès, cliquez à nouveau.

⚠ L'accès à un dossier patient sur lequel le **professionnel n'est pas préalablement habilité** va créer automatiquement un **accès en mode temporaire** et **alerter les utilisateurs habilités** sur le dossier.

3 Une fois la demande d'accès temporaire confirmée:

- Santélien **renvoie vers le dossier patient** concerné
- Une notification est transmise aux utilisateurs habilités sur le dossier concerné
- Un **message de rappel** s'affiche en haut de page

Accès bris de glace

Vous accédez à ce dossier de manière temporaire (accès « bris de glace », durée limitée à 2h). Si vous prenez part à la prise en charge du patient et souhaitez accéder durablement à ce dossier (avec l'accord du patient), intégrez son cercle de soins et sélectionnez "habilité (droit d'accès sur le dossier patient)".

Vos actions sur Santélien sont enregistrées et peuvent faire l'objet d'un audit



L'accès au dossier est accordé pour **une durée de 2 heures**, passé ce délai, il faudra faire une demande classique d'accès au dossier via l'intégration au cercle de soins.